



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 16 JUIN 2021

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

| | | |
|-----|--|---|
| 1 | ACCUEIL DES MEMBRES | 1 |
| 2 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 1 |
| 3 | VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE | 1 |
| 4 | ACTIONS DE SUIVI | 1 |
| 4.1 | Diffusion du rapport annuel 2020 | 1 |
| 4.2 | Acquisition d'un camion à l'eau..... | 1 |
| 5 | SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX..... | 2 |
| 5.1 | Eaux de surface (suivi environnemental du REIMR)..... | 2 |
| 5.2 | Eaux de surface (suivi hebdomadaire réalisé au site) | 4 |
| 5.3 | Campagne d'échantillonnage - puits résidentiels | 5 |
| 6 | RAPPORTS D'ACTIVITÉS..... | 6 |
| 6.1 | Registre des plaintes..... | 6 |
| 6.2 | Registre des visites du MELCC | 7 |
| 7 | DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS | 8 |
| 7.1 | Prochaines réunions | 8 |
| 8 | SUIVI DU PROJET DE PHASE 3B ET DE L'EXPLOITATION DE LA PHASE 2 | 8 |

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre de 2021.

Il souligne la présence de Mme Dorothea Beier, nouvelle représentante de l'UPA au Comité.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la rencontre du 24 mars 2021 est approuvé par les membres.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2020

M. Dussault rappelle la procédure de diffusion habituelle pour le rapport annuel du Comité.

Une fois le rapport entériné par le Comité, un communiqué est préparé par Transfert et signé par le président du Comité. Puis, le rapport est transmis à une trentaine d'intervenants de la région et déposé sur le site Internet. À sa connaissance, aucun article n'est paru dans les journaux après la diffusion (qui a eu lieu environ deux semaines avant la rencontre).

M. Craft rappelle qu'à la dernière rencontre, le Comité avait demandé que soit contrevérifiée la donnée liée à la séquestration du carbone rendue possible grâce à la plantation de saules, qui est inscrite au rapport annuel.

M. Dussault confirme que la vérification a eu lieu et que les données présentées sont valides.

4.2 ACQUISITION D'UN CAMION A L'EAU

M. Lamothe indique que l'acquisition d'un camion à l'eau, qui permettra d'optimiser le nettoyage des chemins près du site, est toujours prévue à la fin du mois de juin. L'eau utilisée sera de l'eau de pluie récoltée au site, et non de l'eau potable, et le camion circulera en fonction des besoins.

La question suivante est ensuite formulée :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|--|
| <i>L'eau de pluie est-elle pompée dans un étang sur le site?</i> | M. Lamothe confirme que c'est le cas. Des bassins de sédimentation de l'eau de pluie se trouvent près de l'usine de traitement des eaux et c'est cette eau qui est pompée. |

5 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

5.1 EAUX DE SURFACE (SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU REIMR)

M. Lacombe rappelle la méthodologie et l'encadrement réglementaire applicables au suivi environnemental des eaux :

- Conformément aux exigences du MELCC, trois campagnes d'échantillonnage ont été réalisées pendant l'année 2020 (mai, août, septembre-octobre).
- Lors de ces campagnes, des échantillons d'eau sont pris à différents endroits sur le site, c'est-à-dire :
 - Dans les eaux de surface (8 points d'échantillonnage), soit dans le fossé périphérique.
 - Dans les eaux souterraines de la nappe libre (10 puits), soit dans la couche de sable.
 - Dans les eaux souterraines de la nappe profonde (6 puits), soit dans le roc, sous l'argile.
- Après chaque campagne, un rapport est préparé par une firme externe et transmis au ministère. Un sommaire de l'année est ensuite préparé. Ce rapport a été déposé en mars 2021.
- Le ministère interprète les résultats en tenant compte de plusieurs facteurs :
 - Les normes inscrites au REIMR;
 - La qualité de l'eau avant qu'elle n'entre sur la propriété, afin de vérifier s'il y a détérioration;
 - La présence naturelle de certains paramètres dans le sol;
 - L'historique et les fluctuations des données aux points de mesure.

Puis, M. Lacombe présente les normes du MELCC pour les différents paramètres, ainsi que les résultats obtenus en 2020.

Voici les faits saillants :

Eaux de surface :

- L'ensemble des normes ont été respectées.

Eaux souterraines de la nappe libre (dans le sable)

- Globalement, la situation est stable. Comme c'est le cas chaque année, la présence naturelle de fer, de manganèse et d'azote ammoniacal, en concentrations parfois plus élevées que la norme, a été détectée.
- La présence de coliformes fécaux, reliée à la présence faunique dans le secteur, a été notée à l'un des puits à l'est de la propriété (à cet endroit, la nappe phréatique est en surface).
- Un léger dépassement en azote ammoniacal a été observé au puits PO-08-2, mais le résultat demeure inférieur à la concentration naturelle en amont.
- Historiquement, le sulfure est un paramètre qui fluctue dans le temps (pouvant présenter, tour à tour, un dépassement ou une non-détection), de sorte que la situation est considérée comme stable. C'est aussi le cas pour le nickel présent au puits PZ-98-07A.
- Le puits PO-08-2 est situé dans la sablière, dont les activités d'extraction du sable affectent les concentrations de fer dans les eaux souterraines. Cela dit, les résultats obtenus en 2020 reflètent l'historique du puits et, à la sortie de la sablière, aucun paramètre ne présente de dépassement.

Eaux souterraines de la nappe profonde (sous l'argile, dans le roc)

- Des paramètres sont présents naturellement dans le milieu en concentrations qui peuvent être supérieures aux normes : fer, manganèse, azote ammoniacal.
- Les résultats sont stables par rapport aux années précédentes.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <i>Avez-vous observé certains dépassements dans les dernières années?</i> | <p>M. Lacombe répond que des dépassements pour les matières en suspension ont été constatés il y a plusieurs années, mais que la situation a été corrigée.</p> <p>M. Dussault précise que les matières en suspension correspondent, par exemple, aux matières emportées par les eaux de pluie. Il avait été demandé d'en faire le suivi dans le décret de 2013.</p> |
| <i>Après avoir reçu les résultats de 2020, le ministère a-t-il demandé des interventions particulières?</i> | <p>M. Lacombe répond que non.</p> |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <p><i>Les échantillons sont récoltés dans certains secteurs uniquement.</i></p> <p><i>Pourquoi n’y en a-t-il pas au-dessus des cellules 4 et 5, par exemple?</i></p> | <p>M. Lacombe répond qu’un plan de surveillance des eaux souterraines est communiqué au ministère pour les points de vérification de la qualité de l’eau. Le ministère demande aussi un puits en amont de l’écoulement des eaux. Tous les autres puits sont en aval pour échantillonner l’eau qui a traversé le site.</p> |
| <p><i>Il y a donc une pente naturelle vers la rivière Saint-François?</i></p> | <p>M. Lacombe confirme que c’est le cas.</p> |
| <p><i>Pour les eaux de surface, à quoi correspond un point d’échantillonnage?</i></p> | <p>M. Lacombe répond qu’il s’agit des sorties de fossés.</p> <p>Si un nouveau fossé était construit, WM devrait l’ajouter dans sa campagne d’échantillonnage.</p> |

5.2 EAUX DE SURFACE (SUIVI HEBDOMADAIRE REALISE AU SITE)

M. Lacombe présente le suivi hebdomadaire des eaux de surface réalisé au site de Saint-Nicéphore, tel que demandé par le Comité lors d’une rencontre précédente.

Il explique que :

- Ce suivi constitue une exigence du décret de 2013 (agrandissement de la phase 3A), visant à s’assurer que la présence de machinerie lourde sur le site n’a pas d’impact sur les eaux.
- Il porte sur deux paramètres : matières en suspension, hydrocarbures pétroliers.
 - Pour les matières en suspension, les résultats doivent respecter la limite maximale fixée, ainsi qu’une moyenne mensuelle.
 - Pour les hydrocarbures, les résultats doivent respecter la limite maximale fixée.
- Des échantillons sont pris chaque semaine d’avril à novembre (soit la période où il n’y a pas de glace dans les fossés). Les points d’échantillonnages sont les mêmes que pour le suivi environnemental de l’eau de surface.
- Aucun hydrocarbure n’a été détecté en 2020, et les résultats reliés aux matières en suspension respectent les valeurs limites (la valeur maximale et la moyenne mensuelle).

La question suivante est ensuite formulée :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <i>Qu'est-ce qu'une matière en suspension?</i> | <p>M. Lacombe répond qu'il peut s'agir de particules fines, de sable, ou de tout ce qui peut être suspendu et véhiculé dans l'eau. Lorsqu'elles sont présentes, l'eau devient plus opaque.</p> <p>Le ministère demande qu'un traitement soit réalisé pour retirer ces matières avant le rejet; il s'agit de la raison d'être des bassins de décantation présents sur le site.</p> |

5.3 CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE - PUIITS RESIDENTIELS

M. Lacombe présente les résultats de la plus récente campagne d'échantillonnage des puits privés à proximité du site, tout en rappelant qu'il s'agit d'une initiative de WM, découlant d'un programme initié en 2009. Cette campagne est menée chaque deux ans.

Ces échantillons ont été récoltés dans sept puits (un puits en amont, six puits en aval), en octobre et novembre 2020. Puis, comme à l'habitude, ils ont été comparés avec les paramètres du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, et des certificats d'analyse ont été remis aux propriétaires.

Dans un cas, les résultats ont démontré la présence de coliformes totaux; WM a alors recommandé un nettoyage du puits, selon les normes de nettoyage émises par le ministère. Autrement, les normes étaient respectées.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <i>Je vois « bactérie atypique » dans le tableau des résultats, à quoi cela fait-il référence?</i> | M. Lacombe répond qu'il s'agit de l'un des paramètres à vérifier, selon le règlement sur l'eau potable. |
| <i>Connaissez-vous la profondeur des puits par rapport à la nappe profonde ou de surface?</i> | M. Lacombe indique ne pas avoir l'information exacte; cela dit, des propriétaires ont évoqué une profondeur allant jusqu'à 300 pieds. |
| <i>Est-ce qu'il y a des puits de surface?</i> | M. Lacombe répond qu'à sa connaissance, ce n'est pas le cas. |

6 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

6.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe indique qu'une plainte, liée à une tornade de papiers s'étant retrouvés sur une propriété privée, a été formulée depuis la dernière rencontre.

À la suite de l'événement, une équipe a été envoyée sur place pour le ramassage (cela avait déjà été fait au moment de la plainte). Cette situation peut se produire lorsqu'il y a du vent et qu'un camion ouvre ses portes (il est alors difficile d'attraper les matières au vol).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <p><i>C'est moi qui ai fait la plainte. Cette situation survient ponctuellement, surtout au printemps (il y a eu environ trois épisodes sur mon terrain cette année).</i></p> <p><i>Cela arrivait plus régulièrement vers la fin de l'exploitation de la phase 2, ou, ponctuellement, à la fin de l'exploitation de la phase 3A.</i></p> <p><i>Je ne fais pas de signalement lorsqu'il n'y a que quelques petits morceaux, seulement lorsqu'il s'agit de plus gros sacs.</i></p> <p><i>Je propose de mener une réflexion à ce sujet, parce que ces déchets se retrouvent dans l'environnement autour du site. Il y a peut-être des façons de faire qui permettraient de régler ce problème.</i></p> | <p>M. Lamothe confirme, tout en invitant les membres (et le voisinage) à communiquer avec WM lorsqu'une situation semblable se produit, afin qu'une équipe soit déployée pour le ramassage.</p> |
| <p><i>Normalement, il ne devrait plus y avoir de papier ou de plastique dans les sites. En recevez-vous encore de grandes quantités? Voyez-vous une diminution?</i></p> | <p>M. Lamothe précise qu'il s'agit principalement de sacs d'épicerie en plastique, qui, une fois déchiquetés, deviennent volatiles.</p> |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|----------|
| <i>Sur mon terrain, je reçois des morceaux de plastique, d'emballages et des résidus de mousse (utilisée pour le recouvrement journalier) ou de la styromousse.</i> | |

ACTION DE SUIVI :

- Explorer des mesures pour prévenir la dispersion de déchets lors d'épisodes de grands vents

6.2 REGISTRE DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe indique qu'une visite du MELCC a eu lieu le 19 mai 2021. Aucun commentaire particulier n'a été formulé par le ministère concernant les activités au site.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <i>Est-ce qu'il y a une fréquence de calibration prédéfinie pour la balance à l'entrée du site?</i> | M. Lamothe répond que oui. Alors que le REIMR exige une calibration par année, WM en effectue deux, habituellement au printemps et à l'automne. Une calibration annuelle du détecteur de radioactivité est également exigée et effectuée. |
| <i>Est-ce assuré par une firme externe?</i> | M. Lamothe confirme que cela est effectué par une entreprise accréditée pour le calibrage des balances industrielles. |

7 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

7.1 PROCHAINES REUNIONS

M. Dussault rappelle que la prochaine réunion est prévue le 1^{er} septembre.

Si les consignes sanitaires le permettent, les membres pourront participer à une visite des installations et tenir leur rencontre à la nouvelle maison GARAF. Le tout sera confirmé par courriel au cours de l'été.

Les représentants de la municipalité quittent la réunion à ce moment.

8 SUIVI DU PROJET DE PHASE 3B ET DE L'EXPLOITATION DE LA PHASE 2

M. Lacombe rappelle que WM a obtenu l'autorisation, en 2020, de retourner opérer sur les cellules 5 à 8 de la phase 2, de manière à assurer la continuité des opérations, et ce, jusqu'à l'automne 2021.

Puis, M. Dussault explique que le décret d'autorisation obtenu en octobre 2020 est toujours en suspens, étant donné le jugement rendu par la Cour supérieure en février. Sachant que les cellules seront comblées en septembre, une demande d'autorisation pour poursuivre les opérations a été déposée pour le rehaussement de la cellule 3A et une partie des cellules 5 à 8, afin de maintenir les activités pour une année supplémentaire.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|--|
| <i>De combien de mètres supplémentaires est le rehaussement?</i> | M. Lacombe répond que le rehaussement est de six mètres, soit deux couches de trois mètres de déchets. |
| <i>Si je comprends bien, il s'agit de combler l'espace rendu disponible par la compaction?</i> | M. Lacombe précise qu'il s'agit plutôt d'ajouter six mètres de hauteur au projet actuel autorisé. |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <p><i>Je pensais que cela ne concernait pas la phase 3A, et qu'il ne s'agissait que de relever l'ancienne phase à son niveau autorisé.</i></p> | <p>M. Lacombe explique qu'il s'agit de deux demandes distinctes.</p> <p>En 2020, WM a demandé l'autorisation de retourner enfouir sur la phase 2 (cellules 5 à 8), afin d'utiliser l'espace rendu disponible par la compaction au fil des ans (entre deux et six mètres, selon l'emplacement). C'est actuellement à cet endroit que WM mène ses opérations.</p> <p>En 2021, WM a déposé une nouvelle demande, afin de rehausser le profil de déchets d'environ six mètres, et ce, sur les cellules 5 à 8, et le toit de la phase 3A. Cette nouvelle demande permettra de maintenir les opérations pendant une année supplémentaire.</p> |
| <p><i>Avez-vous évalué la possibilité de retourner enfouir sur les cellules 3 et 4, qui se sont affaissées au fil des ans?</i></p> <p><i>Six mètres de plus, ce sera visible au loin. Selon le règlement, les opérations d'enfouissement ne doivent pas être visibles dans un rayon d'un kilomètre.</i></p> | <p>M. Lacombe explique qu'il n'est pas possible d'opérer à nouveau sur les cellules 1 à 4; en effet, elles n'ont pas été aménagées avec des membranes imperméables (géosynthétiques), mais plutôt avec le système utilisé à l'époque (argile seulement). Ni WM ni le ministère ne souhaitent que cette approche soit utilisée.</p> <p>Une étude d'intégration visuelle a été réalisée au printemps, avant l'apparition des feuilles, afin de s'assurer que les opérations ne seront pas visibles au rez-de-chaussée des résidences dans un rayon d'un kilomètre, conformément au règlement.</p> |
| <p><i>Quel est l'avancement de l'exploitation de la zone autorisée en 2020?</i></p> | <p>M. Lacombe répond qu'en se basant sur le tonnage reçu, WM peut maintenir les opérations jusqu'en septembre.</p> |
| <p><i>Donc vous avez besoin d'un retour des autorités d'ici septembre?</i></p> | <p>M. Lacombe confirme.</p> |
| <p><i>Si jamais vous obtenez l'autorisation, savez-vous jusqu'à quelle date les opérations pourront se poursuivre?</i></p> | <p>M. Lacombe indique que la demande permettrait de maintenir les opérations jusqu'en septembre 2022.</p> |

M. Dussault remercie les membres pour leur participation. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 20.

Anne Bélanger et Camille Montreuil
Rapporteuses de la réunion